Age de nos hommes d'Etat.—De tous nos hommes publics distingués, John Quincy Adams, né en 1767, est le Nestor ; il a maintenant 80 ans. Henry Clay vient ensuite ; il aura 70 ans le 15 avril prochain Martin Van Buren, R. M. Johnson, J. C. Calhoun, Lewis Cass, et Daniel Webster, rapprochement assez singulier, sont tous nés en 1782, et ils sont par conséquent âgés de 65 ans. Tyler, né en 1780, est de huit ans plus jeune. Polk est à peu près du même âge. Dallas, né en 1793, est de deux ans plus jeune encore. Le général Taylor a près de 60 ans. Le reste de nos personnages publics éminens sont généralement plus jeunes que ceux qui précèdent.

Si nous traversons l'Océan, nous trouvons le général Wellington âgé de 78 ans. L'âge de Robert Peel correspond à celui du général Taylor, et celui de Lord Russell à celui de Dallas Lord Brougham est le plus jeune de tous, c'est à peine s'il est né dans le siècle dernier.—*L'Orléanais.*

Grandeur de nos officiers.—La taille du général Scott est de plus de six pieds quatre pouces. Les généraux Worth et Twiggs, les colonels Harney et May, et le major Lally ont tous six pieds et même plus, et sont bien proportionnés. Le colonel Doniphan a six pieds deux pouces, et, sous le rapport de la taille, on pourrait prendre le capitaine Pike pour son frère jumeau.—*Idem.*

HOPITAL DE LA POINTE ST. CHARLES.

Malades lundi le 25 octobre 1847.

Hommes	406
Femmes	333
Enfants	62
Total	801

Morts durant les 24 heures.

Hommes	3
Femmes	3
Enfants	1
	7

Grosse-Isle.—La station de la Quarantaine à la Grosse-Isle peut maintenant être considérée close. Il n'y a plus que deux malades de la fièvre. Les employés sont déchargés aujourd'hui.

PARTI DE LABOURAGE.

Jeudi dernier le 21 du courant, le parti de labour annuel du comté de Montréal a eu lieu à St. Laurent, sur la terre de J. Hodge, écr., tel qu'annoncé. Environ 25 charrues avaient été entrées, pour concourir. Le terrain ayant été mesuré, les concurrents sont entrés dans une conteste bien animée, qui commença à 10½ heures A. M., et dura jusqu'à près de 4 heures P. M. La terre était la meilleur que l'on pouvait désirer, quoique un peu sèche, le temps était superbe et les laboureurs, leur chevaux, charrues, etc., étaient ce que les fermiers et amateurs pouvaient désirer de mieux.

La conteste s'est terminée comme suit :

PREMIÈRE CLASSE.

1er prix,	Mathew Hutchison, St. Laurent	$12
2d do	Peter Fleeming, fermier de H. Brodie, écuyer, des côteaux St. Pierre	10
3me do	Thos. Hodge, St. Laurent	8
4me do	Wm. Kilpatrick, fermier de H. Brodie, écr., des Tanneries des Rollands	6

SECONDE CLASSE.

Aux Canadiens seulement.

1er prix,	Alexandre Desmarchais, Côte des Neiges	$12
2d do	Amable Bourguignon, fermier de M. E. Prud'homme, côteaux St. Pierre	10
3me do	Jos. Lanouette, Rivière St. Pierre	8

TROISÈME CLASSE.

Aux jeunes laboureurs (au-dessous de 20 ans).

1er prix,	Jérémie Gougeon, St. Luc	$ 8
2d do	Ls. Prudhomme, St. Luc	6
3me do	Félix Jauron, St. Laurent	4

Le président ainsi que les juges ont exprimé, leur satisfaction de voir que la majorité des concurrents étaient des canadiens français, qui se sont tous servis de charrues importées avec lesquelles ils ont fait de superbe labour.

Le labour fait par les laboureurs des vieux pays, était tout ce que l'on pourrait désirer de mieux, et surtout celui fait par M. Mathew Hutchison, qui reçut le premier prix, a été exécuté de manière à ce qu'il soit presque impossible, d'imaginer que l'on puisse faire mieux.

Après quoi la compagnie s'est assise à un excellent diner préparé par madame J. Hodge.

Par ordre,

A. MONTREUIL,
Sect. S. A. C. M.

22 octobre 1847.

Dans le rapport qui a été donné de l'exhibition du comté de Montréal les prix suivants ont été omis de la liste :—

A. L. O. Lantier de Montréal, pour "le Héro Canadien" le plus beau poulin âgé de 2 ans, pesant 1962	£3	0	0
A. F. J. Hays, Côte St. Luc pour le plus beau ensuite	2	10	0
A. Isaie Cleary, de la Longue Pointe do do	1	10	0

BULLETIN COMMERCIAL.

Lundi, 25 oct. 1847.

Alcalis.—Durant la semaine écoulée il y a eu quelques demandes et même une vente à 29s 3d de potasse pour compléter un ordre, mais ce matin le marché a une tendance à la baisse. Une vente a été conclue à 28s.

Fleur.—Depuis l'arrivée du *Cambria* les ventes ont été très limitées. On a payé 28s 9d à 30s pour la fleur faite de blé frais du printemps.

Grains.—Un petit lot de blé a été vendu à 6s. par 60 lbs. 2500 minots d'orge à 4s 3s par 56 lbs. et un lot de pois à 3s 6d le minot.

Fret.—1s par baril de fleur la semaine dernière.

PRIX DES MARCHÉS.

Montréal, 25 Oct. 1847.

PROVISIONS.	s. D.	s. D.
POTASSE, par quintal,	28 6	28 9
PERLASSE, "	32 6	32 9
FLEURS, superfine du Canada,—		
par quarts 196 lbs.	00 0	37 0
do fine,	28 6	30 0
do middlings	00 0	00 0
do pollards,	00 0	00 0
Blé-d'Inde,	00 0	00 0
d'Avoine, quarts 224	00 0	00 0
BŒUF, Prime Mess,—		
par quarts de 200 lbs.	00 0	67 6
Prime,	52 6	55 0
Prime Mess pr. tierces, 304 lbs.	100 6	00 0
LARD, Mess, par quarts 200 lbs	92 6	97 6
Prime Mess,	75 0	00 0
Prime,	62 6	65 0
Cargo,	00 0	55 0
FROMAGE AMERICAIN, par 100 lbs.	00 0	00 0

PRIX COURANT DU MARCHÉ

Montreal, 23 oct. 1847.

	s. d.		s. d.
Farine par quintal	15 0	à	17 0
Farine d'avoine	15 0	à	16 0
Blé par minot	5 6	à	6 0
Pois	3 9	à	4 2
Orge	3 4	à	3 9
Avoine	2 4	à	2 6
Patates	2 0	à	2 6
Oies, par couple	4 0	à	5 0
Dindes do	5 0	à	6 0
Do jeune	3 0	à	4 0
Canards	1 18	à	2 0
Poules	1 18	à	2 6
Poulets	0 10	à	1 6
Perdrix	1 18	à	2 0
Œufs frais, par douz	0 6	à	0 7
Beurre frais, par livre	0 10	à	1 1
Sucre d'érable	0 4½	à	0 5
Mouton par quartier	1 6	à	5 6
Veau do	2 6	à	10 0
Lard par livre	0 5½	à	0 7

Naissances.

En cette ville, le 20, la dame de l'hon. M. Killaly a mis au monde un fils.

Mariages.

A Québec, le 19 du courant, M. J. Bte. Gaudreau, marchand de St. Thomas, à Delle Luce Marmette, de Québec.

A Laprairie, le 23 du courant, par le révd. père Chassé, M. Jacques Brousseau, à Delle. Catherine Demers, tous deux du même lieu.

Décès.

A Chambly, le 15, à l'âge de 66 ans, après une longue maladie, Augustin Kuper, écr., assistant commissaire général.

En cette ville, hier matin, à 3 heures, M. Louis Lenoir dit Rolland, commerçant, âgé de 55 ans. Ses funérailles auront demain, mercredi, à 8 heures du matin ; ses amis sont prié d'y assister.

A Boucherville, le 24 du courant, M. Jules Roy, fils de M. Maurice Roy, âgé de 18 ans

LE REPERTOIRE NATIONAL

OU

RECUEIL DE LITTERATURE CANADIENNE.

"Les chefs-d'œuvre sont rares et les écrits sans défaut sont encore à naître."
(Le Canadien de 1846.)

PROSPECTUS.

Nous soumettons aujourd'hui, au public Canadien, le projet d'une compilation, qui, suivant l'avis d'un grand nombre d'hommes instruits, devra être très utile aux jeunes gens studieux, aux écrivains du Canada, et très intéressante pour les personnes qui aiment la litterature nationale et qui voudront étudier son enfance, ses progrès et son avenir.

Nous voulons donc réunir dans deux volumes les meilleures productions des littérateurs Canadiens, maintenant éparses dans les nombreux journaux franco-canadiens qui ont été publiés depuis un demi-siecle.

Après avoir fait de longues et attentives recherches, et consulté des écrivains distingués, nous sommes convaincus, et nous le disons sans crainte d'être démenti plus tard, que la republication d'un bon choix des meilleurs écrits Canadiens fera certainement honneur au pays et à ses écrivains.

La littérature Canadienne, il est vrai, ne se compose encore, pour ainsi dire, que de simples essais, en vers ou en prose, pour la plupart l'œuvre de jeunes gens dont le goût n'était pas encore bien formé, et que les études et la connaissance du monde n'avaient pas encore mûris. Mais au milieu des défauts de composition, et souvent des incorrections de style, le talent étincelle et brille, comme l'électricité à travers de légers nuages. Grand nombre de ses essais, toutefois, sont évidemment l'œuvre d'hommes au goût sévère, aux fortes études, aux vastes connaissances, qui se sont inspirés des beautés du pays, des belles mœurs du peuple, et d'une nationalité naissante et déjà combattue.

A part quelques volumes et quelques pamphlets, tous ces essais se trouvent enfouis dans les énormes volumes des journaux périodiques. Jetés sur des feuilles politiques, comme quelques fleurs dans un gouffre, ils ont disparu pour toujours, si une main amie ne les retire de l'oubli pour les faire revivre sous une forme plus légère, plus gracieuse et plus utile.

Nous pensons qu'outre le mérite de retirer de l'oubli, comme nous venons de le dire, des écrits d'un grand mérite sous le rapport littéraire et sous le rapport national, le REPERTOIRE aurait aussi l'effet d'engager un bon nombre d'écrivains éminens à reprendre leurs travaux littéraires, et tous les jeunes gens à travailler avec énergie à éclipser leurs devanciers. Car nous le tenons pour certain, ce qui jette le dégoût dans l'âme des écrivains Canadiens, c'est de voir le fruit de leurs études et de leurs travaux passer avec les journaux périodiques dans un oubli éternel. Mais lorsqu'ils auront l'espoir d'être tirés un jour de ce triste oubli et de trouver place dans le REPERTOIRE NATIONAL, qui pourra être continué d'époque en époque par les amis de leurs pays, ils travailleront d'avantage et mieux.

Quant à nous, si, par nos recherches, nous pouvons ajouter un nouveau fleuron à la couronne nationale, nous serons amplement recompensé de nos veilles et de notre labeur.

NOTRE PLAN.

Le REPERTOIRE NATIONAL formera un recueil des meilleurs écrits publiés en Canada. Le recueil se composera de deux volumes de 384 pages, imprimés sur beau papier et avec de beaux caractères, dont le présent prospectus est un échantillon.

Le recueil sera publié par livraisons. Il en sortira une de 32 pages octavo tous les quinze jours.

Les écrits porteront la date de leur première publication, et seront insérés dans le REPERTOIRE, sans subir aucun changement, afin que le lecteur puisse juger du mérite intrinsèque des auteurs, et comparer les progrès qu'a faits la littérature à différentes époques. Pour bien faire connaître ces différentes époques, il sera nécessaire quelquefois d'insérer des écrits de peu de mérite, mais alors le nombre en sera très restreint. Lorsque les noms des auteurs seront connus ils seront mis en toutes lettres, au bas de leurs productions.

Chaque volume sera accompagné d'une table alphabétique des matieres y contenues.

Le prix sera de QUATRE PIASTRES pour l'ouvrage ou dix chelins par volume, payables après la publication de la première livraison de chaque volume.

Des listes de souscription seront déposées chez les principaux libraires de Quebec et de Montréal, et au cabinet de lecture de l'Institut Canadien.

La publication sera commencée aussitot que deux cent cinquante souscripteurs auront inscrit leurs noms sur les listes. Et le compilateur s'engage à compléter les deux volumes, une fois qu'il en aura commencé la publication.

S'adresser *franc de port*, au soussigné, chez MM. Lovell et Gibson, Montréal.

J. HUSTON,
Membre de l'Institut Canadien.

ASSOCIATION

ST. JEAN-BAPTISTE.

ASSEMBLÉE DU COMITÉ.

UNE ASSEMBLEE des Membres du Comité et de tous les Officiers de l'Association, aura lieu MERCREDI soir, le 27 du courant à 7 heures précises, dans l'un des magasins de Jos. BOULANGER, Ecr., rue Notre Dame.

LUDGER DUVERNAY,
Ordonnateur.

26 oct.

A. DESMARAIS,

NOTAIRE, RUE ST. VINCENT.

INFORME les personnes du Haut-Canada, qui auraient quelques affaires à transiger pour achat ou vente de terre ou SCRIP, qu'il s'en chargera à des conditions tres modérées.

Montréal, 25 oct.

AQUEDUC DE MONTREAL.

AVIS PERIODIQUE.

CEUX qui prennent l'EAU de l'AQUEDUC, sont notifiés par les présentes de prendre les précautions nécessaires pour empêcher leurs tuyeaux d'être atteints par la gelée durant l'hiver prochain.

La direction de l'Aqueduc ne sera pas responsable des dommages causés aux tuyeaux par la gelée et du manque d'eau qui pourrait en résulter.

Toutes personnes qui désirent discontinuer de prendre l'eau de l'Aqueduc le 1er novembre prochain, en donneront avis au bureau de l'Aqueduc d'ici à cette date, autrement elles seront censées continuer pour un autre semestre.

Bureau de l'Aqueduc,
25 oct. 1847.

AUX ETUDIANTS.

CEUX des Etudiants en Médecine qui désireraient pensionner en cette ville, trouveront chez Mme St. JULIEN des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir.

26 oct.

PAR

J. B. MACON.

SERA vendu, JEUDI, le 28 OCTOBRE et VENDREDI, le 29, aux magasins de M. JEAN BRUNEAU, un assortiment général de MARCHANDISES aux ballots et par lots, suivant le Catalogue,

CONSISTANT EN :

Drap superfin et commun de Castor, Drap de pilote, Serges, Doeskin, Flanelle, Couvertes, Toile de Russie, Coton rayé et gris, Etoffe d'Orléans, Gala Plain, Cloaking, Etoffe de Cobourg, Coutil, Tapis, Schâles, Fil, Bas, Bonnets, Boutons et Epeingles.

—AUSSI—

5 caisses de Bonnet de Pluche
4 do do Scalet noir et gris
6 balles Canevas n° 4 e o
11 do Flanelle rouge, blanche, et verte
3 do Baize rouge, verte et bleu
10 do Coton gris de 33 a 80
5 do Indienne à la Seine
3 caisses de Gants de Kid de Dame
2 do do Castor pour hommes, bordés bordés en pelleteries
4 balles de Kersey blanc tout laine
12 do Couvertes assorties
10 do et caisses de hardes faites d'hiver
2 caisses Mouchoirs de soie
2 valises de Ruban
1 do Velours de soie
10 caisses d'Indiennes d'automne
6 balles de couvrepieds blancs et de couleur.

Conditions libérales.

La vente chaque jour à UNE heure.

J. B. MACON,
L. & C.

22 oct.

TERRE A VENDRE.

A VENDRE une excellente TERRE située sur le chemin de Lachine à six milles de Montréal, etc. à trente pieds du chemin de fer, contenant 50 arpens dont 10 en bois de bout. S'adresser à M. Frs. Benoit, rue St. Antoine, ou au soussigné aux Tanneries des Rolland.

JOSEPH LETOURNEUX.

Montréal, 23 sept. 1847.

A VENDRE

PAR LE SOUSSIGNE :—

4000 POCHES de 2 minots de vraie Toile canadienne,
4000 poches de 2 minots toile croisée meilleure qualité,
3 00 do do toile de Forfar do do
6000 do 1 minot et demie d'Ogsnaburg,
15 balles Couvertes de Makinac,
6 do do à Rose et de Bath
7 do do à pointes radicals et chartistes
5 do do à chevaux,
200 doz. Gants de peau d'agneaux blancs,
150 do do de dames de Kid avec pelleterie,
500 do Mitaine de cuir avec pelleterie,
200 Ceintures rouges,

Avec un assortiment général de SOIRIE, TOILE et MARCHANDISES DE LAINE.

JEAN BRUNEAU.

19 oct. 1847.

Chemin de Fer
DU SAINT-LAURENT
ET DE L'ATLANTIQUE.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

SEULEMENT POUR LA DIVISION DE MONTREAL.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce Bureau, jusqu'au NEUVIEME jour de NOVEMBRE 1847, pour fournir des MATERIAUX et construire en entier ou en partie la CLOTURE nécessaire dans la division susdite, (du dit Chemin de Fer) commençant au fleuve du St. Laurent et se terminant au Village de St. Hyacinthe, distance d'environ 30 milles.

Les dites soumissions devront fixer un prix par arpent ou 180 pieds français, pour une bonne clôture en piquets et en traverses.

La dite cloture devra contenir quatre lattes lisses ou perches dont les extrémités seront liées aux poteaux par des mortoises. Et aussi des propositions fixant un prix par arpent ou 180 pieds français pour une clôture à être construite avec des poteaux et des planches. Les poteaux seront d'épinette ou de cedre, de sept pieds et demi de long six pouces de diamètre au plus petit bout, et enfoncé dans la terre de trois pieds et demi. Les planches seront de pin ou de pruche, à angle droit sans gros nœuds (si c'est en pin sans aubier, (*aubelle*) de six pouces de large et pas moins d'un pouce et un quart d'épaisseur avec un appui au centre bien cloué, et quatre planches de hauteur Les poteaux ne seront pas éloignés de plus de 11 pieds et demi les uns des autres. Où le terrain sera inégal, c'est-a-dire où on trouvera des hauteurs, les poteaux devront être mis dans une semelle de cedre de 4 pieds de long avec un tenon à travers la dite semelle de trois pouces d'épaisseur, arrêtée par une clef de cèdre, la dite semelle restant toujours sur le sol et arrêtée chaque bout par des pierres plattes.

A chaque terre où une barrière sera nécessaire, les poteaux devront être plantés à 12 pieds de distance, l'un d'eux devant avoir 10 pieds et demi de longueur et enfoncé en terre à une profondeur de 4 pieds.

On recevra aussi des Soumissions dans le même temps et le même lieu pour fournir des matériaux, et construire et suspendre toutes les barrieres au bout des terres où des barrieres seront nécessaires, les dites barrières devant etre de 12 pieds et 4 pouces de longueur et de 3 pieds de hauteur, avec 3 barres de six pouces de largeur et un pouce et un quart d'épaisseur, les poteaux devant être 4 x 4 sur 5 pieds 9 pouces, et de 3 pieds 7 pouces de longueur. Les poteaux seront mortoisés pour recevoir les travers, et les barrieres seront liées de l'extrémité de la place pour les suspendre jusqu'au bas par une traverse en ligne diagonale de la même largeur et épaisseur et bien liée avec des clous forgés. Le bois doit être de pin, exempt de gros nœuds et d'aubelle. Les gonds et les pentures devant être fait du meilleur fer et les modeles peuvent être vus à la chambre de l'Ingénieur, au dit bureau.

Le tout devant être terminé le ou avant le 1er jour d'Août 1848.

Les personnes inconnues aux Directeurs ou à l'Ingénieur en charge, qui offriront de contracter, devront accompagner leurs propositions de renseignements convenables sur leur caractère et leur habileté. L'entrepreneur sera requis de donner des cautions pour l'exécution fidele de l'ouvrage. Les soumissions devront être endossées comme suit : "Propositions pour la cloture du chemin de fer" et adressées à THOMAS STEERS, Ecuyer, Secrétaire, No. 18, petite Rue St. Jacques, Montréal.

THOMAS STEERS.
Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique.
Montréal, 11 oct. 1847.—15.

CHEMIN DE FER

DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

Aux Entrepreneurs
EN BOIS.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues au Bureau de la Compagnie, No. 18, Petite rue St. Jacques, Montréal, jusqu'au NEUVIEME jour de Novembre 1847, pour fournir le BOIS nécessaire à la construction du Chemin de fer depuis la Riviere Richelieu jusqu'au village de St. Hyacinthe, une distance de 15 milles, pour être livré le ou avant le 1er jour d'Août 1848 courant : la moitié devant être livrée à la Riviere Richelieu, près de Beloeil et le reste au village de St. Hyacinthe, savoir :

JAMBOURDES,— 170,000 PIEDS.

Sciées de 8x12 pouces, quarrés, de la longueur de 18, 27 et 36 pieds et 1 tiers chaque, consistant dans la meilleure qualité de bois de Pin ou d'Epinette rouge bien conditionné ; aussi 22,500 traverses de mudrier de Chêne ou d'Epinette rouge de 2½ pouces d'épaisseur sur 6 pouces de largeur et de 8 pieds de longueur. Le tout devant être de bon bois, sain et bien conditionné, exempt de nœuds noirs et de gerçures et de même épaisseur, et dans tous les cas exempt d'aubier.

Des soumissions seront aussi reçues dans le même espace de temps pour livrer tout ou une partie du bois à Sorel.

Les personnes qui feront des propositions détermineront la quantité et l'espece de bois qu'elles fourniront à chacune des places nommées ci-dessus, le prix par pied courant de chacune des especes de bois et le prix de chaque traverse de Chêne ou d'Epinette.

Les personnes inconnues aux Directeurs ou à l'Ingénieur qui offriront de contracter devront accompagner leur proposition de renseignements satisfaisants sur leur caractère et leur habileté. Et dans tous les cas où une proposition sera acceptée, et un contract passé, le contracteur sera obligé de donner les noms des personnes répondantes comme cautions pour l'exécution fidele du contract, suivant les conditions convenues.

Les propositions seront adressées au Secrétaire THOMAS STEERS, écuyer, No. 18, petite rue St. Jacques, Montréal.

THOMAS STEERS,
Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique.
Montréal, 11 oct. 1847.—15.

CORPORATION DE MONTRÉAL.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe ou autrement, sont notifiés de PAYER IMMÉDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction.

ED. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité,
15 septembre, 1847.

CORPORATION DE MONTREAL.

BUREAU DU TRESORIER DE LA CITE,
Hôtel-de-Ville, 16 aout 1847.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

Avis public est de plus donné que les livres des cotiseurs pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont filés dans le Bureau du Trésorier de la Cité, et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croiront lezés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstance de leur application peuvent justifier ; pourvû que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date. Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressés par écrit et laissées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Baux ou autres pièces justificatives.

ED. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

19 aout.

STEAMBOAT A VENDRE.

DES SOUMISSIONS adresées au Soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à MARDI, le SECOND JOUR DE NOVEMBRE prochain, pour l'achat du Steamboat "*VULCAN*," bon pour la remorque, qui est maintenant à SOREL, avec son Engin du pouvoir de quarante chevaux, manufacturé à la Fonderie Ste Marie.

Termes de payements—un tiers au comptant en signant le contrat de vente,—un tiers payable dans douze mois et l'autre tiers dans dix-huit mois avec intérêt du jour de la vente.

Les noms de deux personnes responsables doivent être inscrits dans les Soumissions comme se portant cautions volontairement pour le payement des deux derniers versements.

On peut visiter le vaisseau, à Sorel, en s'adressant à la personne qui l'a en charge.

(Signé,) THOMAS A. BEGLY,
Secrt. Trav. Pub.

Département des Travaux Publics,
Montréal, 19 oct. 1847. } 22

ECOLE.
DE
Medecine et de Chirurgie.

LES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le DERNIER d'AVRIL. Les lectures, à l'avenir seront données qu'en français, comme suit :

L'Anatomie	DR. BIBAUD.
Les Accouchements	" ARNOLDI.
La Pratique de la Médecine	" BADGLEY.
La Chirurgie	" MONAO.
La matiere méd. et la thérapeutique	" J.E.CODERRE
La Chimie	" SUTHERLAND
L'Institut de médecine ou physiologie	" PELTIER.
La médecine légale	" BOYER.
La Chimique Médicale	" BADGLEY.
La Clinique Chirurgicale	" ARNOLDI.

N. B. Les élèves qui auront complété leurs cour à cette école pourront avoir le dégré de l'Université du Collége McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un "Annus Medicus," à ce collége.

WILLIAM SUTHERLAND,
M. D.

22 sept. 1847.

P. GENDRON,
IMPRIMEUR

21, RUE ST.-VINCENT, MONTREAL.

A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une IMPRIMERIE au No. 24, rue St.-Vincent, à l'étage supérieur de la maison occupée par M. J. B. Rolland, libraire, où il recevra avec reconnaissance toute impression que l'on voudra bien lui confier, telle que :

Livres, Pamphlets, Catalogues, Billets d'enterrements, Cartes d'adresse, Circulaires, Chèques, Polices d'Assurance, Traites, Cartes de visites, Programmes de spectacle, Annonces de diligence, Connaissements, etc.

Le tout sera exécuté avec goût et célérité. Le soin que M. G. apportera aux ouvrages qui lui seront confiés, lui fait espérer une part d'encouragement qu'il sollicite bien respectueusement.

Tout le matériel de son établissement est NEUF.

Prix très réduits.

7 septembre, 1847.

AVIS.

VU que par le Statut Provincial de la dixième Victoria, intitulé "Acte pour l'Organisation du Notariat dans "cette partie de la Province du Canada, appelée le Bas-"Canada."

Il est entr'autres choses, statué que les Protonotaires des différens Districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières, convoqueront par avertissements à être insérés dans les deux langues dans deux papiers-nouvelles, une assemblée des Notaires dans chaque district à l'effet délire les membres de "La Chambres des Notaires, spécifiant le jour, l'heure et le lieu de telle Assemblée.

Le Prothonotaire de la Cour du Banc de la Reine, dans et pour le district de Montréal, donne par les présentes avis qu'une Assemblée des Notaires, résidents dans le district de Montréal, se tiendra dans la Chambre d'Audience du Palais de Justice, en la Cité de Montréal, JEUDI, le VINGT-HUITIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin, aux fins d'élire les Membres de la Chambre des Notaires de Montréal, en obéissance et conformité au dit Acte.

MONK, COFFIN & PAPINEAU,
P.B.R.

Montréal, 16 aout 1847.

J. D. BERNARD a transporté son magasin de la rue des Commissaires à la rue St. Paul, No. 163, bâtisse de J. L. Beaudry, Ecr.